

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
*bureau de l'Aménagement du Territoire
et des Installations Classées*

CONCERNANT Déposé le : 21 JAN 2014

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FRUIDOR MURITOURS

EN VUE D'EXPLOITER UNE MURISSERIE DE BANANES

SITUÉE AVENUE VATEL – MARCHÉ DE GROS DE ROCHEPINARD

A TOURS (Indre et Loire)

Du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014

Arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire du 21 novembre 2013

.....
Lieux des permanences : mairie de ST PIERRE DES CORPS

Commissaires enquêteurs :

-titulaire : Pierre AUBEL

-suppléant : Pierre REINA

SOMMAIRE

RAPPORT		Page 3
	I. <u>Généralités</u>	Page 4
	I. 1 Objet de l'enquête	Page 4
	I.2 Cadre juridique	Page 4
	I.3 Nature des activités et caractéristiques du site	Page 4
	I.4 Auteur du projet	Page 6
	I.5 Environnement du projet	Page 6
	I.6 Etude d'impact et mesures associées	Page 7
	I.7 Etude de dangers	Page 8
	I.8 Composition du dossier	Page 8
	II. <u>Organisation et déroulement de l'enquête</u>	Page 9
	II.1 Désignation du commissaire en quêteur	Page 9
	II.2 Modalités de l'enquête	Page 9
	III. <u>Analyse des observations</u>	Page 11
	III.1 Observations du public	Page 11
	III.2 Observations des personnes publiques	Page 11
	III.4 Observations du commissaire enquêteur	Page 11
	III.5 Résumé	Page 11
	IV. <u>Annexe</u>	Page 12
	IV.1 Lettre valant procès-verbal des observations orales et/ou écrites	Page 13
Conclusions motivées		Page 14

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE

A LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FRUIDOR MURITOURS

EN VUE D'EXPLOITER UNE MURISSERIE DE BANANES

SITUÉE AVENUE VATEL – MARCHÉ DE GROS DE ROCHEPINARD

A TOURS (Indre et Loire)

Références :

- Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre V, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre II, eaux et milieux aquatiques,
- Code de l'environnement, titre II du livre 1^{er}, information et participation des citoyens,
- La demande déposée le 19 juin 2012, complétée le 15 juillet 2013, par la société FRUIDOR MURITOURS en vue d'exploiter une murisserie de bananes située sur la commune de Saint Pierre des Corps dont l'adresse postale est avenue Vatel – marché de Rochepinard – Tours,
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 29 octobre 2013,
- La décision n°E13000337/45 du 1^{er} octobre 2013 du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant,
- L'arrêté d'ouverture d'enquête de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 21 novembre 2013, abrogeant l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2013,

Période d'enquête : du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014 inclus.

Lieu des permanences : Mairie de SAINT PIERRE DES CORPS.

Permanences du commissaire enquêteur :

- le lundi 16 décembre 2013,
- le lundi 30 décembre 2013,
- le mardi 7 janvier 2014,
- le vendredi 17 janvier 2014.

I - GÉNÉRALITÉS

I.1 Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur l'autorisation d'exploiter une murisserie de bananes déposée par la société FRUIDOR.

Le site de cette murisserie dénommée MURITOURS, appartenant à la société ESTIVIN, a été repris le 1^{er} mars 2010 par la société FRUIDOR en location-gérance pour une durée de 9 ans. Cette installation ne bénéficie pas d'antériorité de classement au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'établissement FRUIDOR MURITOURS est implanté sur le territoire de la commune de SAINT PIERRE DES CORPS (Indre et Loire) à environ 1km au Sud de la Loire. Il se situe en bordure extérieure du Marché de Gros de Rochepinard, son adresse postale est avenue Vatel à TOURS.

La société FRUIDOR MURITOURS traite la réception journalière de 27 tonnes de bananes vertes. C'est à ce titre, préparation et conservation de produits alimentaires dont la quantité journalière est supérieure à 10 tonnes / jour, que la société sollicite l'autorisation au titre de la nomenclature des ICPE.

I.2 Cadre juridique

Un cycle de mûrissage s'étend sur une durée moyenne de 5 jours et ½ ce qui correspond à une semaine d'activité du site.

Durant ce cycle la capacité moyenne de traitement dans les huit chambres de maturation est de 136 tonnes soit environ 27 tonnes par jour.

Au regard de la réglementation des ICPE, la société FRUIDOR MURITOURS demande l'autorisation d'exploiter cette installation au titre de la rubrique suivante :

N° 2220.1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale	Quantité de produits entrant supérieure à 10tonnes / jour	Quantité traitée par FRUIDOR MURITOURS : 27 tonnes / jour	Régime d'autorisation
-----------	---	---	---	-----------------------

Cette autorisation au titre de la rubrique 2220.1 s'accompagne d'un rayon d'affichage de 1km concernant les communes de TOURS et SAINT AVERTIN.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement). Une étude d'impact est prescrite.

I.3 Nature des activités et caractéristique du site

L'activité du site « FRUIDOR » à ST PIERRE DES CORPS est concentrée sur le mûrissage, la vente, la préparation et l'expédition de bananes. Il s'agit de manutention et d'entreposage de produits en transit, conditionnés et palettisés.

Il n'y a pas d'opération de transformation engendrant des procédés de fabrication.

Procédé de mûrissage en chambres

Les bananes vertes proviennent de Guadeloupe et Martinique ainsi que de Côte d'Ivoire et du Cameroun. Ces fruits arrivent conditionnés en cartons sur palettes, ils sont entreposés, sans déballage ni transformation, dans des chambres de mûrissage.

Ces chambres tempérées et étanches, où l'air circule librement, sont maintenues à une température comprise entre 13,5 et 18°C.

La maturation des bananes est amorcée par le gazage des chambres et dure entre 1h et 24h, la teneur en éthylène dans l'atmosphère ne devant pas dépasser le taux de 20/1000 soit une concentration de 2%.

Sous l'influence de l'atmosphère de la chambre (oxygène, gaz carbonique et azétyl), de la chaleur et de l'humidité les bananes vont progressivement acquérir, dans des conditions contrôlées, les qualités organoleptiques les rendant aptes à la vente :

- amollissement des tissus,
- modification de la saveur (enrichissement en sucre et en composés aromatiques),
- évolution de la couleur.

Pour le bon déroulement de la maturation l'atmosphère de la chambre doit être bien brassée, régulièrement renouvelée et la température doit être contrôlée car les fruits ne peuvent supporter, sans de graves dommages, des températures dépassant 23/24°. En effet, l'activité respiratoire des bananes se traduit par un dégagement de chaleur dès que la maturation a démarré, aussi l'excès de température est éliminé par aération ou par réfrigération de la chambre de mûrissage.

Pour schématiser la production du site de ST PIERRE DES CORPS les étapes suivantes sont à retenir :

1. Réception des palettes de bananes vertes,
2. Stockage en zone (zone climatisée à +12/13°C)
et / ou mise en chambres de mûrissage (+18°C puis 13°C) avec gazage à l'azétyl,
3. Retour en zone tampon après mûrissage (zone climatisée à +12/13°C)
4. Expédition des palettes de bananes mûres.

Les installations

La société FRUIDOR MURITOURS dispose d'un bâtiment, sans voiries ni espaces verts qui date de 1984. Ce bâtiment de type industriel à charpente métallique et dallage béton présente une emprise au sol de 1100m².

Située dans le Marché de Gros elle est voisine des entreprises suivantes : Le Petit Forestier, la Fournithèque, Estivin, Transports ERDI, Transtours.

Pour mener à bien le procédé de mûrissage des bananes, leur réception et leur expédition, le bâtiment comporte :

- 8 chambres de mûrissage présentant une surface de 360m² (capacité 136 palettes),
- 1 local de stockage tampon, sans mûrissage, d'une surface de 130m²,
- Des équipements techniques :
 - 2 postes de charge des batteries des chariots élévateurs,
 - 1 poste de stockage d'azétyl comprenant deux cadres de huit bouteilles chacun,
 - Des groupes froids en toiture (sur dalle technique), destinés à la réfrigération des chambres tempérées, qui fonctionnent 24h/24.
 - 1 benne déchets au niveau du quai.
- Une aire de quais (80m²),
- Une aire de transit et circulation (450m²),
- Un bureau (30m²),
- Un local de stockage des consommables (50m²).

Le site est implanté en bordure Ouest du Marché de Gros de Rochepinard, le long de l'avenue Vatel. Son accès s'effectue par une entrée unique et commune au Marché de Gros dont les voiries de dessertes de parkings et d'expédition sont la propriété.

L'effectif est de 5 personnes (2 commerciaux et 3 personnels de production). La mûrisserie fonctionne 5 jours et demi par semaine, du lundi au samedi, de 7 heures à 13heures et de 14heures à 19heures.

Ce bâtiment présente la particularité d'être élevé sur la commune de ST PIERRE DES CORPS quand l'adresse postale de la société FRUIDOR MURITOURS est à TOURS (l'avenue Vatel étant l'adresse du Marché de Gros).

Equipements techniques

Gaz azéthyl

Ce gaz est un mélange d'éthylène (moins de 6%) et d'azote destiné au mûrissage des fruits. C'est un gaz ininflammable inexplusif et non toxique qui peut être transporté et manipulé en toute sécurité.

L'azéthyl est stocké en 16 bouteilles d'acier, d'une capacité unitaire de 9,5m³, réparties en deux postes de stockage. Un poste de distribution alimente les chambres par une canalisation équipée de débitmètres et d'électrovannes, un pour chaque cellule.

Les groupes froids

Le site dispose de cinq compresseurs, de 9,8kw unitaire, installés en toiture sur une dalle technique.

Ces installations utilisent en circuit fermé des fluides frigorigènes ininflammables et non toxiques (R404A), ce qui ne nécessite pas de classer le site au titre de la rubrique n°2920 des ICPE. Ces dispositifs fonctionnent avec un système à air et condenseur extérieur évitant le risque de Légionellose.

Les postes de charge d'accumulateurs

L'installation dispose de deux postes de charge d'accumulateurs destinés au fonctionnement du chariot élévateur électrique.

La puissance délivrée par ces deux postes est de 2kw.

1.4 Auteur du projet

L'auteur du projet est la société FRUIDOR – 58 boulevard Gustave Roch 44261 NANTES. Le dossier présenté à l'enquête publique a été réalisé conjointement par la société FRUIDOR (Madame BARON chargée du projet) et la société SOCOTEC (Madame COUE -5 rue du coutelier 44800 ST HERBLAIN).

1.5 Environnement du projet

Caractéristiques de la commune de SAINT PIERRE DES CORPS

Cette commune, limitrophe à l'Ouest de celle de TOURS, est longée sur sa limite Ouest par l'autoroute A10

ST PIERRE DES CORPS est une commune à vocation industrielle et ferroviaire disposant d'une gare TGV. Elle compte environ 15 800 habitants et fait partie de « Tours Plus » communauté d'agglomération de TOURS.

Située sur le lit majeur de la Loire, le territoire de la commune est en grande partie inondable et protégé des crues par des digues.

Documents d'urbanisme

La commune de ST PIERRE DES CORPS est dotée d'un Plan d'occupation des Sols (POS) approuvé le 12 septembre 2000 dont le règlement a été modifié en 2008.

Le site de FRUIDOR MURITOURS se situe en zone classée UX destinée à l'accueil des établissements à vocation industrielle, artisanale, commerciale et de stockage.

Les mesures proposées dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activités sont compatibles avec les usages prévus par les documents d'urbanisme.

Monuments classés et paysage

Le site se trouve dans une zone à forte dominante industrielle, ne faisant pas l'objet d'un traitement particulier du paysage et en dehors de tout périmètre protégé au titre du patrimoine bâti.

Environnement humain

Les trois communes concernées par l'aire d'affichage (Tours, St Pierre des Corps et St Avertin) présentent un caractère urbain dense comprenant une population d'environ 160 000 habitants. On note cependant que les habitations les plus proches sont situées à environ 1km à l'Ouest et à l'Est du site.

A 600m au Sud-Ouest sont implantés le collège Pierre Corneille (400 élèves) et le LEP Becquerel (450 élèves).

Espaces naturels d'intérêts biologiques

L'établissement FRUIDOR MURITOURS n'affecte aucune zone de gestion ou de protection du milieu naturel ou du paysage.

En effet, le site Natura 2000 de la vallée de la Loire (zone de protection spéciale) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de « La Bouillardière », de « l'île aux vaches » et de « l'île Vauvert » se trouvent tous à plus d'un kilomètre de l'établissement.

Risques naturels et technologiques

En matière de *risques naturels*,

▪ La commune de ST PIERRE DES CORPS est concernée par le risque d'inondation de la vallée de la Loire, remontée de nappes, débordement ou rupture de digue en rive gauche.

Le site de l'établissement est à l'altitude de 51m NGF quand les plus hautes eaux connues se situent à 51,4m NGF (1856). Par rapport à cette côte, le quai situé en bordure Nord du bâtiment permet la mise hors d'eau des installations.

▪ Concernant le risque sismique, la zone de ST PIERRE DES CORPS est classée en risque faible et ne présente pas de risque de glissement de terrain.

En matière de *risques technologiques*,

La commune de ST PIERRE DES CORPS compte trois entreprises classées « SEVESO » :

-la société « Primagaz – route de Montlouis »,

-les dépôts pétroliers « CCMP- ZI des Yvaudières » et « GPSPC-ZI des Yvaudières ».

Ces installations sont situées respectivement à environ 1km et 1,5km de l'établissement FRUIDOR MURITOURS qui se trouve en dehors des plans particuliers d'intervention.

Concernant le risque de pollution des sols, les sites « BASOL » et « BASIAS » recensés sont suffisamment éloignés du Marché de Gros (plus d'1km) pour ne pas impacter l'établissement FRUIDOR MURITOURS.

1.6 Etude d'impact et mesures associées

L'étude d'impact analyse la totalité de l'environnement en matière de gestion des eaux, de qualité de l'air, de milieu naturel, d'impacts sonore et de gestion des déchets.

Gestion des eaux

Les besoins en eau pour les sanitaires et l'entretien représentent environ 70m³. C'est une quantité négligeable par rapport aux volumes de distribution du réseau intercommunal. Il en va de même pour les rejets d'eaux usées.

Les eaux pluviales sont évacuées vers le Cher, via le collecteur situé avenue Vatel, après décantation des matières en suspension dans un regard grillagé nécessitant un curage et un entretien régulier.

Qualité de l'air

La quantité de CO₂, gaz à effet de serre, émise annuellement par FRUIDOR MURITOURS est estimée à 13tonnes/an. Par comparaison, la quantité des émissions de CO₂ émise par un ménage français était estimée à 16,4tonnes/an en 2002.

L'émission annuelle d'azéthyl représente 112kg soit un flux horaire de 0,032kg/h inférieur au taux réglementaire fixé à 2kg/h.

Pour réduire ces émissions la société a mis en place les mesures suivantes :

- réglage optimum de l'alimentation des chambres en azéthyl,
- contrôle régulier de l'étanchéité des groupes froid,
- utilisation de chariots électriques,

Milieu naturel

Comme décrit précédemment au chapitre 1.5, la mûrisserie n'a pas d'incidence sur les zones Natura 2000 et les ZNIEFF.

Impact sonore

Le site est implanté dans un environnement industriel et commercial à proximité de l'entrée du Marché de Gros de Rochepinard. L'établissement est situé à 100m de l'avenue Jacques Duclos classée infrastructure bruyante de catégorie 2 dont les niveau sonores sont de 76 à 81dB(A) en période diurne et de 71 à 76dB(A) en période nocturne. En limite de propriété les niveaux sonores se situent à 70dB(A) de jour et 65dB(A) de nuit.

L'activité de la mûrisserie n'est pas considérée comme modifiant le niveau sonore ambiant en le dégradant.

Gestion des déchets

La société de gestion du Marché de Gros collecte les emballages (bois, carton, plastique) après un tri sélectif réalisé par le personnel de la mûrisserie.

Les déchets organiques (bananes non vendables) sont collectés par les élevages de porcs et/ou pour les animaux de zoo.

Enfin les déchets non valorisables (1tonne / an) sont évacués en CET classe 2.

1.7 Etude de dangers

Les produits présents sur le site présentent des propriétés combustibles ; les bananes dont 25% de la masse sont considérée combustibles, le bois des palettes, les cartons de colis et le film plastique.

Par ailleurs, le gaz azéthyl (inflammable et explosif sauf si le réservoir est soumis à un échauffement intense l'amenant à se rompre) est stocké dans deux cadres rassemblant huit bouteilles d'acier chacun.

Ce produit présente un risque d'explosion de type BLEVE (Boiling Liquid Expanding an Vapor Explosion) mais sans effet de boule de feu car inflammable.

Compte tenu de ces éléments, le scénario d'incendie généralisé du bâtiment (chambres de mûrissage et consommables) a été retenu.

Ce scénario présente un caractère improbable avec des effets thermiques dont la gravité est jugée modérée mais présentant un développement (cinétique) rapide.

L'établissement présente les principaux moyens de protection suivants :

- un mur coupe-feu 2 heures séparant FRUIDOR de l'entreprise mitoyenne,
- un système de désembuage sur l'ensemble de la toiture,
- une installation RIA conforme à la règle R5 de l'APSAD (Assemblée Plénière de Sociétés d'Assurances Dommages),
- des extincteurs mobiles conformes à la règle R4 de l'APSAD,

Par ailleurs, une borne d'incendie normalisée, à destination des pompiers, est située avenue Vatel à environ 100 mètres du bâtiment qui est accessible aux services de secours par le Marché de Gros et par cette avenue.

Les flux thermiques ayant fait l'objet de la modélisation impactent la zone du Marché de Gros (à l'Est et au Nord du bâtiment) et l'Avenue Vatel (à l'Ouest du bâtiment).

- Ainsi, la zone où le flux est supérieur à 8kw / m2 (effets létaux significatifs déterminant la zone de dangers très graves pour la vie humaine) s'étend à environ 10m du bâtiment, à l'Est et au Nord. Compte tenu de la proximité de l'avenue Vatel à l'Ouest, cette voirie est impactée sur plus de la moitié de la chaussée.

-Les zones de flux de 5kw / m2 et 3kw / m2, respectivement zone de dangers graves et significatifs pour la vie humaine, s'étendent à environ 14 et 19 m du bâtiment. En ce qui concerne l'avenue Vatel c'est l'ensemble de la chaussée qui est impacté.

1.8 Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public, en mairie de ST PIERRE DES CORPS comprenait les pièces suivantes :

- L'arrêté prescrivant l'enquête publique, en date du 21 novembre 2013, de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- L'avis d'enquête,
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 29 octobre 2013,
- Un dossier général, comportant :
 - le dossier administratif et technique,
 - une étude d'impact,
 - une étude de dangers,
 - une notice hygiène et sécurité,
 - des plans et annexes.
- Deux résumés non techniques relatifs :
 - à l'étude d'impact,
 - à l'étude de dangers.

Ce dossier est complet et précis sans être trop technique, il transcrit bien les enjeux environnementaux. Sa lecture est d'une bonne compréhension pour les besoins de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comportait en outre :

- Le registre d'enquête,
- La décision de Madame le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

II – Organisation et déroulement de l'enquête

II.1 Désignation du commissaire en quêteur

Les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant, ont été désignés par la décision n°E13000337/45 du 1^{er} octobre 2013 du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

II.2 Modalités de l'enquête

L'enquête a été ouverte le 16 décembre 2013, à 9heure.

J'ai signé et paraphé le registre d'enquête, aux feuillets non mobiles, sur lequel était apposé le cachet et le paraphe de Madame Marie-France BEAUFILS Sénatrice –Maire de St Pierre des Corps. J'ai également signé les documents soumis à l'enquête.

Compte tenu des travaux se déroulant dans la mairie, le dossier était consultable auprès des agents municipaux installés provisoirement dans la bibliothèque municipale toute proche, pendant les horaires d'ouverture suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h,
- le samedi de 8h30 à 12h.

Cette salle permettait un bon accès aux documents et offrait la possibilité de les consulter et d'écrire dans de bonnes conditions ses remarques sur le registre.

Mes permanences se sont tenues :

- les lundis 16 et 30 décembre 2013, respectivement de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le mardi 7 janvier 2014, de 9h à 12h,
- le vendredi 17 janvier 2014, de 14h à 17h.

L'enquête a été clôturée le 17 janvier 2014 à 17 heures, j'ai emporté le dossier pour rédaction du rapport.

Contacts préalables

Le 14 novembre 2013, en compagnie du commissaire enquêteur suppléant, j'ai rencontré Monsieur MAHY directeur du site, Madame BARON en charge du dossier d'autorisation et Monsieur FONTAINE responsable commercial.

Nous avons visité l'ensemble des installations, et découvert le fonctionnement des chambres de mûrissage, les installations des groupes de réfrigération et le stockage de l'azéthyl.

L'origine des fruits, leur transport et les conditions de maintien à température ainsi que le procédé de mûrissage ont fait l'objet d'un exposé par Messieurs MAHY et FONTAINE.

A cette occasion, nous avons pu appréhender l'environnement industriel et commercial du secteur du Marché de Gros de Rochepinard.

Information du public

L'enquête a fait l'objet d'un avis affiché à l'extérieur de la Mairie. Cette information a été mise en place quinze jours avant le début de l'enquête et maintenue ensuite comme j'ai pu le constater.

Sur les lieux, un affichage réglementaire a été disposé, avenue Vatel, à l'entrée du Marché de Gros. Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, un avis a été publié dans la « Nouvelle République du Dimanche » ainsi que dans le quotidien « Nouvelle République » respectivement le 30 novembre puis le 21 décembre et le 1^{er} décembre puis le 22 décembre 2014.

Par ailleurs, le dossier complet de cette enquête publique figurait sur le site internet de la Préfecture d'Indre et Loire et chacun avait la possibilité de poser ses questions ou observations sur le site : pref-icpe@indrer-et-loire.gouv.fr.

Je considère, en conséquence, que la publicité réglementaire a été effectuée.

Incidents : Néant

Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sereinement et durant les quatre permanences que j'ai tenues je n'ai rencontré aucune personne.

L'absence d'intérêt manifestée par le public peut s'expliquer par le fait que cette enquête ne concerne pas d'importants travaux susceptibles d'attirer l'attention et de motiver des observations. Par ailleurs, les activités de stockage, traitement et transport de cet établissement sont courantes et non susceptibles, a priori, d'éveiller un intérêt particulier.

Aspect financier :

La société FRUIDOR emploie 250 personnes sur 12 sites en France, son chiffre d'affaires est de 200M€. Le site de TOURS a traité 5 300tonnes de bananes en 2012 pour un chiffre d'affaires de 5,3M€.

La société dispose de ressources financières lui permettant de faire fonctionner son site et d'y réaliser les aménagements nécessaires.

III - ANALYSE DES OBSERVATIONS

III.1 Observations du public

Aucune observation ne figure sur le registre d'enquête et aucune lettre n'a été adressée au commissaire enquêteur durant la période d'enquête.

III.2 Observations des personnes publiques

Pendant la période de l'enquête, aucune observation concernant l'exploitation d'une mûrissierie par la société FRUIDOR n'a été émise.

Néanmoins, le dossier soumis à l'enquête comportait en annexes :

-Une lettre de TOUR(S) Plus, du 9 novembre 2012, relative au déversement au réseau d'assainissement d'eaux usées issues de l'activité,

-Une lettre du service des eaux de la mairie de TOURS, du 1^{er} juillet 2013, relative au raccordement au réseau eaux pluviales de la ville de TOURS.

III.4 Observations du commissaire enquêteur

La présente enquête et la lecture du dossier ne motivent, pas de ma part, d'observation particulière. Dès lors il n'y a pas lieu de soumettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites ou orales au responsable du projet.

Une lettre tenant lieu de procès-verbal a été remis à la société FRUIDOR MURITOURS le 24 janvier 2014 soit dans les 8 jours de clôture de l'enquête.

Ce document figure en annexe.

III.5 Résumé

La présente enquête publique porte sur l'autorisation d'exploiter une murissierie de bananes déposée par la société FRUIDOR.

Le projet est susceptible d'impacter principalement la qualité de l'air et les conséquences d'un incendie.

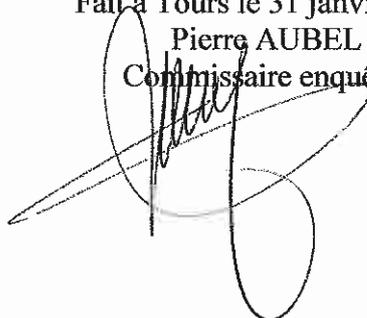
Au regard du dossier soumis à l'enquête publique, les rejets dans l'atmosphère (CO₂ et azéthyl) sont bien inférieurs aux taux réglementaires à ne pas dépasser. Le trafic de l'entreprise, cinq poids lourds par jour et deux rotations de trois véhicules légers), est négligeable comparé au trafic enregistré sur les voies proches de Marché de Gros (17 000 véhicules / jour en moyenne annuelle).

Enfin, le dossier prend en compte notamment le PPAT (Plan de Protection de l'Atmosphère Tourangelle).

Concernant le risque d'incendie et ses conséquences, le scénario de l'incendie généralisé présente correctement les mesures de protection et de prévention mises en œuvre. On peut regretter l'impact sur l'avenue Vatel et l'absence au dossier d'avis de la SDIS.

Fait à Tours le 31 janvier 2014

Pierre AUBEL
Commissaire enquêteur



Destinataires :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
(2exemplaires dont 1 pour la mairie de ST PIERRE DES CORPS
- Tribunal Administratif d'ORLEANS
- Archives du commissaire enquêteur

ANNEXE

**Lettre, remise à l'auteur du projet, valant procès-verbal
en l'absence d'observations recueillies**

**Lettre, remise à l'auteur du projet, valant procès-verbal
en l'absence d'observations recueillies.**

Saint Pierre des Corps le 24 janvier 2014

Référence : Arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 21 novembre 2013

Monsieur Eric FONTAINE, représentant la société FRUIDOR MURITOURS,

***l'enquête publique relative à votre demande en vue d'exploiter une mûrisserie de bananes
avenue Vatel – Marché de Gros de Rochepinard – à TOURS,***

***a été ouverte le 16 décembre 2013 et clôturée le 17 janvier 2014 à 17heures sans aucune
participation du public.***

***En l'absence d'observations du public et l'étude du dossier ne motivant pas de ma part
d'observation particulière, le présent document vous est remis en lieu et place du procès-
verbal des observations orales et/ou écrites recueillies durant l'enquête publique.***

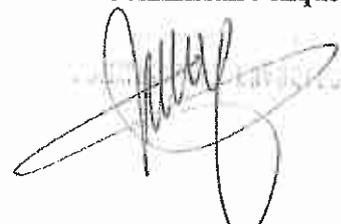
Remis en deux exemplaires et commenté au siège de la société FRUIDOR MURITOURS
Avenue Vatel à TOURS
Le 24 janvier 2014

Auteur du projet



MURITOURS
Fruidor S.A.S.
Marché de Gros de Rochepinard
Avenue Vatel – 37000 TOURS
Tél : 02 47 44 11 52 – Fax : 02 47 32 05 17
Siret : 532 069 748 00510

Commissaire enquêteur



CONCLUSIONS MOTIVÉES

**CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
A LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ FRUIDOR MURITOURS
EN VUE D'EXPLOITER UNE MURISSERIE DE BANANES
SITUÉE AVENUE VATEL – MARCHÉ DE GROS DE ROCHEPINARD
A TOURS (Indre et Loire)**

Références :

- Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre V, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre II, eaux et milieux aquatiques,
- Code de l'environnement, titre II du livre 1^{er}, information et participation des citoyens,
- La demande déposée le 19 juin 2012, complétée le 15 juillet 2013, par la société FRUIDOR MURITOUS en vue d'exploiter une murisserie de bananes située sur la commune de Saint Pierre des Corps dont l'adresse postale est avenue Vatel – marché de Rochepinard – Tours,
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 29 octobre 2013,
- La décision n°E13000337/45 du 1^{er} octobre 2013 du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant les commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant,
- L'arrêté d'ouverture d'enquête de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 21 novembre 2013, abrogeant l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2013,

Période d'enquête : du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014 inclus.

Lieu des permanences : Mairie de SAINT PIERRE DES CORPS.

Permanences du commissaire enquêteur :

- le lundi 16 décembre 2013,
- le lundi 30 décembre 2013,
- le mardi 7 janvier 2014,
- le vendredi 17 janvier 2014.

Conclusions motivées

Préambule

Le site de la mûrisserie dénommée MURITOURS, appartenant à la société ESTIVIN sur le site du Marché de Gros à Rochepinard (TOURS), a été repris le 1^{er} mars 2010 par la société FRUIDOR en location-gérance pour une durée de 9 ans.

Cette installation, qui traite la réception journalière de 27 tonnes de bananes vertes, ne bénéficie pas d'antériorité de classement au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

C'est donc au titre d'une autorisation d'exploiter cette mûrisserie de bananes, dans le cadre de la rubrique n°2220.1 des ICPE (Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale dont la quantité est supérieure à 10 tonnes / jour), que la société FRUIDOR a déposé sa demande.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) et une étude d'impact est prescrite.

L'enquête publique

L'enquête a été ouverte le 16 décembre 2013 à 9 heures et close le 17 janvier 2014 à 17 heures. Les permanences se sont tenues en mairie de ST PIERRE DES CORPS les 16 et 30 décembre 2013 ainsi que les 07 et 17 janvier 2014.

L'enquête publique n'a pas présenté de difficulté particulière et aucune observation, document, lettre ou « mail » n'ont été reçus pendant la période de l'enquête.

L'absence d'observations recueillies durant l'enquête permet de dire que le public n'a pas souhaité s'informer et participer. Elle peut s'expliquer par le fait que cette enquête ne concerne pas d'importants travaux susceptibles d'attirer l'attention et de motiver des observations. Par ailleurs, les activités de stockage, traitement et transport de cet établissement sont courantes et non susceptibles, a priori, de motiver un intérêt particulier.

Mes conclusions

En matière d'enjeux environnementaux, le fonctionnement de la mûrisserie FRUIDOR MURITOURS est susceptible d'impacter la qualité de l'air et de produire des conséquences dans l'éventualité d'un incendie.

Concernant l'impact de cet établissement sur la qualité de l'air, les rejets dans l'atmosphère tant en CO₂ qu'en azéthyl sont bien inférieurs aux taux réglementaires à ne pas dépasser, notamment pour l'azéthyl pour lequel les rejets se situent 0,032kg/h quand le seuil réglementaire est fixé à 2kg/heure.

Par ailleurs, le trafic routier de l'entreprise -cinq poids lourds par jour et deux rotations de trois véhicules légers- est négligeable comparé au trafic enregistré sur les voies proches du Marché de Gros (17 000 véhicules / jour en moyenne annuelle).

Enfin, le dossier prend en compte notamment le PPAT (Plan de Protection de l'Atmosphère Tourangelle).

Concernant le risque d'incendie et ses conséquences, le scénario de l'incendie généralisé présente correctement les mesures de protection et de prévention mises en œuvre. On peut regretter l'impact sur l'avenue Vatel, la mitoyenneté du bâtiment avec cette voirie en étant à l'origine, et l'absence d'un avis de la SDIS au dossier.

A contrario, la mitoyenneté du mur Ouest avec l'avenue Vatel permet le traitement d'un éventuel incendie à partir de cette voie avant de devoir pénétrer dans le Marché de Gros.

Le dossier soumis à l'enquête publique dont les arguments sont solides et étayés montre que cet établissement, situé en zone périurbaine à vocation industrielle et commerciale, n'est pas susceptible de présenter des impacts significatifs sur les tiers et le milieu.

Aussi, je ne possède aucun argument me permettant de présenter un procès-verbal de synthèse des observations écrites ou orales au responsable du projet.

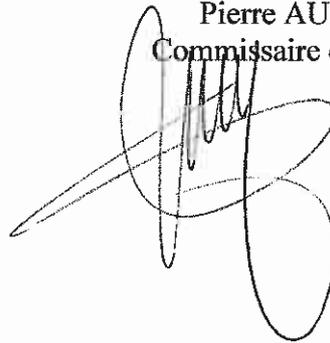
Considérant

- Que le dossier soumis à l'enquête a été élaboré dans le cadre du Code de l'environnement, titre 1^{er} du livre V, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- Que les enjeux environnementaux principaux sont bien identifiés, l'installation s'insérant correctement dans son environnement,
- Que l'étude d'impact (eau, bruit, déchets) et de dangers (accidentologie, incendie) démontre qu'il n'y a pas de dépassement des seuils réglementaires,
- L'absence d'observation présentant un caractère fondamentalement argumenté et opposé au projet d'exploitation d'une mûrisserie de bananes,

J'émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'une mûrisserie de bananes, située avenue Vatel – Marché de Gros – à TOURS, présentée par la société FRUIDOR MURITOURS.

Fait à Tours le 31 janvier 2014

Pierre AUBEL
Commissaire enquêteur



Destinataires :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
(2exemplaires dont 1 pour la mairie de ST PIERRE DES CORPS)
- Tribunal Administratif d'ORLEANS
- Archives du commissaire enquêteur